

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 171/08)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32796 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	LOMBARDIA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Lombardia Piazza Città di Lombardia 1, 20124 Milano http://www.regione.lombardia.it/	
Titre de la mesure d'aide	Ricerca e sviluppo nei settori dell'agricoltura, delle foreste e della pesca	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione Giunta regionale n. 1444 del 16/3/2011 «Disposizioni quadro per la concessione di contributi alla ricerca e sviluppo, nei settori dell'agricoltura delle foreste e della pesca» Legge regionale n. 1 del 2 febbraio 2007 «Strumenti di competitività per le imprese e per il territorio della Lombardia»; Legge regionale n. 31 del 5 dicembre 2008 «Testo unico delle leggi regionali in materia di agricoltura, foreste, pesca e sviluppo rurale»	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.3.2011—30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	60 %	20 %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	80 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/cs/Satellite?c=Page&childpagename=DG_Agricoltura%2FDGLLayout&cid=1213337053885&p=1213337053885&pagenam=DG_AGRWrapper

<http://www.regione.lombardia.it>, clicca di seguito «Settori e politiche», «Agricoltura», «Argomenti», «Aiuti di stato nel settore agricolo: pubblicazione dei regimi di aiuto»

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32868 (11/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ANDALUCIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Consejería de Agricultura y Pesca. Junta de Andalucía C/ Tabladilla, s/n.C.P. 41071. Sevilla. España http://www.juntadeandalucia.es/agriculturaypesca/portal/opercms/portal/portada.jsp
Titre de la mesure d'aide	ANDALUCIA. Medidas 411, 412 y 413 del Programa de Desarrollo Rural de Andalucía 2007-2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Instrucción de 15 de octubre de 2009, modificada por la Resolución de 24 de marzo de 2011, por la que se hace pública la aprobación de la modificación de la instrucción por la que se establecen las directrices, condiciones y criterios de asignación de subvenciones a las personas promotoras, así como el procedimiento al que deben atenerse los Grupos de Desarrollo Rural para la ejecución de las medidas 411, 412 y 413 del PDR ANDALUCIA.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 890/2009
Durée	5.4.2011—31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 72,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	Reglamento (CE) 1698/2005 Decisión 2008/3843/CE Decisión 2010/7613/CE — EUR 42,00 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	35 %	45 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	70 %	80 %
Régime d'aide	30 %	50 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.juntadeandalucia.es/agriculturaypesca/portal/export/sites/default/comun/galerias/galeriaDescargas/cap/servicio-normativas/boja/2011/instruccion_dgdsmr_subvenciones_GDR_plan_actuacion_global.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32869 (11/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NAVARRA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Director Gerente Servicio Navarro de Empleo Arcadio María Larraona Nº 1 E-31008 Pamplona (Navarra) http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Informacion/Servicio+Navarro+de+Empleo/
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones para la financiación del diseño de Planes de Formación en idiomas, según el modelo Lingua Empresa
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	RESOLUCIÓN 303E/2011, de 2 de marzo, del Director Gerente del Servicio Navarro de Empleo, por la que se aprueba la Convocatoria y se autoriza el gasto de la subvención Diseño de Planes de Formación en idiomas. Lingua Empresa. Boletín Oficial de Navarra, nº 62, de 30 de marzo de 2011
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	30.4.2011—30.4.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.navarra.es/home_es/Actualidad/BON/Boletines/2011/62/Anuncio-20/

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32870 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VALLE D'AOSTA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione autonoma Valle d'Aosta Piazza della Repubblica 15 11100 AOSTA www.regione.vda.it	
Titre de la mesure d'aide	Aiuto allo sviluppo	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Programma Operativo Regionale P.O.R Valle d'Aosta FESR 2007-2013 Deliberazione della Giunta regionale n. 2121 del 31.7.2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	31.7.2009—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,28 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR Valle d'Aosta — EUR 0,36 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.regione.vda.it/attiprod/aiutialeimpres/aiutoallosviluppo_i.asp

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32871 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VALLE D'AOSTA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione autonoma Valle d'Aosta Piazza della Repubblica 15 11100 AOSTA www.regione.vda.it	
Titre de la mesure d'aide	Aiuto all'innovazione	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Programma Operativo Regionale P.O.R Valle d'Aosta FESR 2007-2013 Deliberazione della Giunta regionale n. 2121 del 31.7.2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	31.7.2009—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,11 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR Valle d'Aosta 2007-2013 — EUR 0,15 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.regione.vda.it/attiprod/aiutialeimpres/aiutoallinnovazione_i.asp